

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1542

Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2015

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015-1542 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION OPERA  
NATIONAL DE LYON AU TITRE DE L'ANNEE 2015  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité des précédents contrats (1996-2000, 2001-2005 et 2006-2010), vous avez, par délibération du 15 novembre 2010, approuvé une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon. A cette convention était joint un tableau prévisionnel des subventions prévues par les différents partenaires de 2011 à 2015.

Pour les années d'application de la convention d'objectifs précitée, une partie de la subvention versée à l'Association Opéra National de Lyon est désormais inscrite en subvention d'investissement, cette dernière part couvrant les dépenses annuelles de petit investissement de l'Opéra. Cela est plus cohérent d'un point de vue comptable tant pour la Ville de Lyon que pour l'Association et n'a d'impact fiscal défavorable ni pour l'une ni pour l'autre. Son montant sera soumis à votre approbation chaque année.

Pour l'année 2015, la subvention s'est élevée à 6 735 104 €. Trois acomptes ont d'ores et déjà été versés à l'Association Opéra National de Lyon pour un montant de 5 300 000 €. Le solde de la subvention lui restant due s'élève à 1 235 104 €.

Il vous est proposé de voter en investissement une somme de 200 000 €, qui se défalque du montant total de la subvention de fonctionnement. Une convention d'application contenant les conditions et modalités de versement de cette somme est jointe au rapport.

Vu la délibération du 15 novembre 2010 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : crédit 57803, nature 2042, fonction 311, chapitre 204.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN